

Assemblée Générale de l'APE Jonzier-Savigny, 15.09.2023 à Savigny

Remerciements et mot du président.

Présentation du bureau actuel.

L'année a été riche avec 10 manifestations. Cela fait beaucoup, pour l'organisation et pour l'équipe. Pour l'année à venir, réfléchir à faire moins de manifestations mais plus importantes.

Les chiffres pour l'année 2022-2023 :

	Dépenses	Recettes	Bénéfices
Petit déjeuner	41,55	0	-41,55
Gorillette Septembre	1009,16	1876,21	867,05
Cross	237,96	469,7	231,74
Vente de brioches	1700	2780,56	1080,56
Marché de Noël	2106,61	3598,3	1491,69
Spectacle Matteï	4033,44	5880,6	1847,16
Carnaval	431,19	721,79	290,6
Vide-greniers	282,64	810,5	527,86
Gorillette Juin	543,39	937	393,61
Kermesse	4709,53	7059,3	2349,77
Spectacle Jonzier	0	662,7	662,7
Boum	20	0	-20
TOTAL	15115,47 euros	24796,66 euros	9681,19 euros

Pour rappel :

Tous les parents d'élèves sont membres de l'APE. L'objectif d'une APE est de récolter des fonds, en créant des évènements, afin de participer au financement des projets scolaires. Cette année encore, 700 € ont été alloué par classe sur les 2 écoles. Cela permet également l'achat de petit matériel (livres, jeux, draineuse...)

Le président (ou un membre du bureau) prend contact avec les équipes enseignantes pour discuter des projets. La validation des devis ou de la participation aux différents projets proposés, se fait en équipe lors des réunions.

Mode de fonctionnement de l'APE :

Le bureau se compose de 20 personnes max, ce qui était le cas cette année écoulée.

Le bureau restreint se compose d'un président, vice-président, trésorier, vice-trésorier, secrétaire, vice-secrétaire.

La sollicitation des membres actifs se fait ponctuellement, le plus souvent via une inscription sur un framadate. Les membres actifs ne sont pas sollicités systématiquement, et pas forcément sur chaque événement. Peut-être serait-il intéressant pour l'année à venir de solliciter plus les membres actifs, car cela a été peu fait l'année passée.

Retour des membres actifs : ils souhaiteraient s'investir plus, sans pour autant venir aux réunions, ni faire partie du bureau.

- ➔ A réfléchir pour un autre fonctionnement cette année ? Leur permettre l'accès aux PV des réunions par exemple ?

Certaines manifestations ne seront pas renouvelées si le bénéfice n'est pas à la hauteur de l'investissement dont la bourse aux vêtements par exemple. Cependant, certaines manifestations restent incontournables.

Les moyens de communication :

Il existe un site internet, un facebook, et des différents groupes whatsapp.

La communication est à revoir pour l'année à venir. Il est important de communiquer plus, de façon plus massive et plus en amont des événements.

Quelques points de précision :

- L'APE entre les écoles de Jonzier et de Savigny est commune pour cette année encore, sur vote des parents : 52% pour la non-dissolution. On verra comment cela évolue pour l'année prochaine.
- Il y a une parité entre les membres du bureau de Jonzier et de Savigny.
- Il y a un équilibre du nombre de manifestations sur les 2 communes, cependant depuis la séparation du RPI, nous observons que les parents se déplacent moins d'une commune à l'autre.
- Certains événements sont systématiquement dans une commune ou dans l'autre en fonction du matériel et des infrastructures nécessaires. Par exemple : besoin d'une grande cuisine pour la kermesse donc l'évènement se fait sur Savigny car la cuisine de Jonzier est trop petite.

Remerciement de Mme Bocharel, directrice de Savigny. Des projets sont prévus pour cette nouvelle année mais rien n'est finalisé pour le moment.

Dissolution du bureau !

Inscription des nouveaux membres sur les listes : bureau ou membres actifs.

Validation de la liste du bureau par vote.

Merci à tous pour votre participation !